

Jean Christophe LABOUX
Représentant des personnels
Co-secrétaire Départemental SNUipp88-FSU
6 maison des associations
Quartier La Magdeleine
880000 EPINAL
Tel 03 29 35 40 98
E.mail snu88@snuipp.fr

Epinal le 19 mai 2018

à Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale du
département des Vosges

Objet : Demande d'inscription de questions diverses à l'ordre du jour de la CAPD du 25 mai 2018

Monsieur le Directeur Académique,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter les points suivants à l'ordre du jour de la réunion de la CAPD du 25 Mai 2018 :

EREA : quel avenir ?

- Quel est l'avenir des postes d'enseignants-éducateurs sur l'EREA d'Epinal ? Comment comprendre que des collègues qui demandent les postes de l'internat ne puissent pas les obtenir même à titre provisoire ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre d'un établissement qui fonctionne très bien avec des indices sociaux les plus bas de la région Lorraine ? A vouloir homogénéiser un fonctionnement national, on dénature l'essence même de cet établissement qui ne rencontre pas de problèmes de recrutement.

CAPPEI :

- Comment ont été évaluées les nominations à titre définitif, les collègues ayant le CAPPEI mais sans l'ensemble des modules requis ?
- Seront-ils inscrits d'office aux modules de spécialisation manquants à l'occupation de ces postes pour l'année 2018-2019 ? Ces questions font suite au courrier reçu par notre secrétariat National sur la gestion du mouvement 2018 pour les postes CAPPEI et émanant de la DGESCO ?
- Peut-on connaître le résultat de la commission d'attribution des postes inter-degrés et les modalités de choix en cas d'avis favorable entre collègues ?

DIRECTION :

- Quel est l'avenir des aides administratives au directeur ? Au moment où il y a les Etats Généraux sur la direction, avec des réflexions sur l'allègement des tâches... le maintien de ces aides et leur redéploiement serait un message fort en ce sens.
- Est-ce que le Groupe de Direction départemental sera réactivé ? C'est une demande forte des collègues du terrain.
- CP et CE1 dédoublés : comment sont considérés ces postes ? Seront-ils comptés comme classes comme le prévoit le CTM -mesures de rentrée 2018 ? De ce fait les décharges de directeur ayant ces classes seront-elles revues et abondées comme le prévoit ces directives ?

QUESTIONS GENERALES :

- A quoi correspondent les postes bloqués de la liste « postes vacants » ? EREA, Girmont...
- Priorité médicale : elle est valable 3 ans. Comment se fait-il que des collègues ayant une priorité en cours aient été obligés de faire revalider cette priorité ?

Si ce sont de nouvelles modalités, cela va entraîner une surcharge de travail de la médecine de prévention alors que les préconisations sont valides 3 ans.

- Situation du département : déficitaire ou excédentaire ? Et de combien ?
- Quelle sera la position du département face aux demandes de temps partiels pour convenance, et des demandes d'INEAT-EXEAT ?
- Si des postes spécifiques (CPC Art Plastique,...) n'étaient pas pourvus à la rentrée de septembre 2018, seront-ils redonnés sur le terrain sous forme d'aide pédagogique aux écoles ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le SNUipp88-FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Laboux', written over a large, stylized, loopy flourish.

Jean Christophe LABOUX